



Inégalités patrimoniales et insécurité financière des ménages

Juillet 2021

- Le patrimoine est très inégalement réparti. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 10 % des ménages les plus riches détiennent plus de la moitié du patrimoine total des ménages, un pourcentage qui s'est accru depuis 2010 dans les deux tiers des pays pour lesquels des informations sont disponibles.
- À l'autre extrémité du spectre, les ménages qui se situent au bas de la distribution du patrimoine possèdent un patrimoine net faible ou nul, de sorte qu'une large proportion de la population n'est guère armée pour faire face aux baisses de revenu provoquées par la crise du COVID-19.
- En 2018, près d'un ménage à faible revenu sur dix était surendetté, soit plus qu'avant la crise financière mondiale pour la plupart des pays disposant de données.
- Avant l'éclatement de la crise du COVID-19, près de la moitié des personnes à faible revenu ne disposaient pas d'une épargne de précaution, ce qui signifie qu'elles avaient économisé moins de l'équivalent de trois semaines de revenu sous la forme d'actifs liquides afin d'absorber une baisse soudaine de leur revenu.
- Les pouvoirs publics disposent d'un large éventail de moyens d'action pour améliorer la résilience financière des ménages en aidant les plus pauvres d'entre eux à se constituer un patrimoine et pour limiter la concentration des richesses au haut de l'échelle de distribution.

LES INÉGALITÉS PATRIMONIALES ÉTAIENT DÉJÀ TRÈS ÉLEVÉES AU DÉBUT DE LA CRISE DU COVID-19

La crise du COVID-19 a mis en lumière le rôle essentiel joué par le patrimoine pour amortir les chocs affectant les revenus. Alors que de nombreux ménages aisés ont pu se permettre d'attendre que la situation s'améliore, certains voyant même la valeur de leurs actifs monter en flèche, ceux détenant un patrimoine faible ou nul ont souvent été contraints de s'endetter ou de souscrire de nouveaux emprunts pour boucler leurs fins de mois (OCDE, 2021^[1] ; Credit Suisse, 2021^[2]).

Au début de la crise, le patrimoine était très concentré en haut de la distribution, et de nombreux ménages détenaient peu de patrimoine net, voire aucun. De larges pans de la population étaient mal préparés pour faire face aux chocs affectant le marché du travail et le revenu générés par la pandémie. Les pays de l'OCDE ont rapidement mis en place des mesures sans précédent pour aider les ménages à amortir l'impact économique de la pandémie. Bien que ce soutien ait permis à des millions de personnes de s'en sortir, il a souvent été trop tardif ou insuffisant pour compenser les pertes de revenu (OCDE, 2020^[2]), de sorte que de nombreux ménages ont dû puiser dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses incompressibles. La situation était particulièrement difficile pour les ménages endettés et ceux disposant d'une épargne limitée.

Alors que les économies de l'OCDE continueront de subir les répercussions de la crise du COVID-19 pour quelque temps encore, cette synthèse souligne l'urgence de rebâtir la résilience économique des ménages

en situation de vulnérabilité et d'insécurité financières. L'analyse qu'elle contient s'appuie principalement sur les données les plus récentes recueillies par l'OCDE sur la répartition du patrimoine des ménages. Les dernières données disponibles se rapportent toujours à la période antérieure à la pandémie, et présentent des limites quant à leur capacité à appréhender les ménages les plus fortunés selon des modalités comparables entre pays. Néanmoins, ces données sont utiles en ce qu'elles permettent d'évaluer l'importance de l'insécurité financière des ménages à la veille de la crise du COVID-19. Elles jettent un éclairage sur les ménages qui à la fois détiennent un faible patrimoine *et* perçoivent de faibles revenus, qui ont été les premières victimes de la crise du COVID-19.

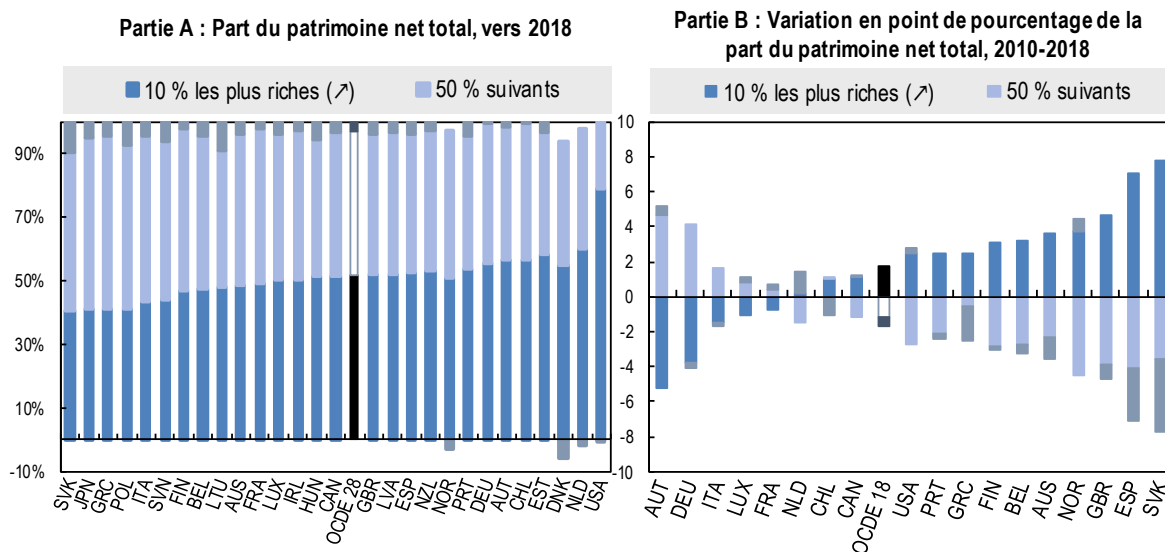
Dans la plupart des pays, les ménages qui se situent dans la moitié inférieure de la distribution du patrimoine disposent d'un patrimoine net faible ou nul. En 2018, dans les pays de l'OCDE en moyenne, 40 % des ménages ayant le patrimoine net privé le plus faible détenaient seulement 3 % du patrimoine total des ménages. Dans certains pays, ces ménages enregistraient même un patrimoine net négatif, de sorte que leur dette dépassait la valeur totale de leurs actifs.

À l'inverse, le patrimoine est extrêmement concentré dans le haut de l'échelle. Plus de la moitié (52 %) du patrimoine était entre les mains des 10 % des ménages les plus riches (Graphique 1, partie A). C'est aux États-Unis que le patrimoine net des ménages était le plus inégalement réparti, puisque 10 % des ménages les plus riches détenaient près de 80 % du patrimoine total. La concentration en haut de l'échelle était également forte (les 10 % les plus riches possédaient plus de 55 % du patrimoine) en Allemagne, en Autriche, au Chili, au Danemark, en Estonie et aux Pays-Bas. Une forte concentration des richesses peut avoir d'importantes conséquences sociales, économiques et politiques (Atkinson, 2015^[3]).

En outre, la croissance des niveaux de patrimoine net a été très disparate aux différents niveaux de l'échelle de distribution. En moyenne, le patrimoine des 10 % des ménages les plus riches a progressé de 13 % en termes nets au cours de la dernière décennie, tandis que celui des 50 % des ménages suivants ne s'est accru que de 6 %. Dans la même période, les 40 % des ménages les plus pauvres ont vu leur patrimoine moyen *diminuer* de plus de 12 %. Cette évolution a creusé les écarts de patrimoine, puisque le patrimoine des 10 % des ménages les plus riches s'est accru au détriment des 90 % restants. Ce phénomène concerne la plupart des pays, à l'exception notable de l'Allemagne et de l'Autriche (Graphique 1, partie B).

Ainsi, les ménages qui se situent dans la moitié inférieure de la distribution du patrimoine ont abordé la crise du COVID-19 avec un patrimoine faible ou nul. La composition de leur patrimoine compte aussi. Lorsqu'un choc économique survient, de nombreux ménages sont contraints de recourir à des actifs liquides et à leur épargne pour se maintenir à flot. Or, une part importante du patrimoine des ménages est constituée de biens immobiliers, plus encore pour les ménages qui se trouvent au bas de l'échelle de distribution. La résidence principale représente 61 % des actifs bruts des 40 % des ménages les plus pauvres, tandis que cette part n'est que de 34 % parmi les 10 % des ménages les plus riches (Graphique 2). Cela signifie que les ménages les plus modestes peuvent moins recourir au patrimoine financier pour résister aux chocs. De fait, les actifs financiers – souvent plus faciles à céder – sont beaucoup plus abondants en haut de l'échelle de distribution : ils représentent 40 % des actifs bruts des 10 % des ménages les plus riches, contre seulement 18 % des 40 % des ménages les plus pauvres.

Graphique 1. 10 % des ménages les plus riches détiennent 52 % du patrimoine net total, un pourcentage qui a augmenté au cours de la dernière décennie dans la majorité des pays de l'OCDE disposant de données



Note : La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée des pays pour lesquels des données sont disponibles. Pour plus d'informations sur les années de référence, voir le tableau 2 en [annexe](#). Pour le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas, les données sont basées sur des registres ou sur des enquêtes qui, en général, prennent mieux en compte les ménages très fortunés.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des richesses, <https://oe.cd/wealth>.

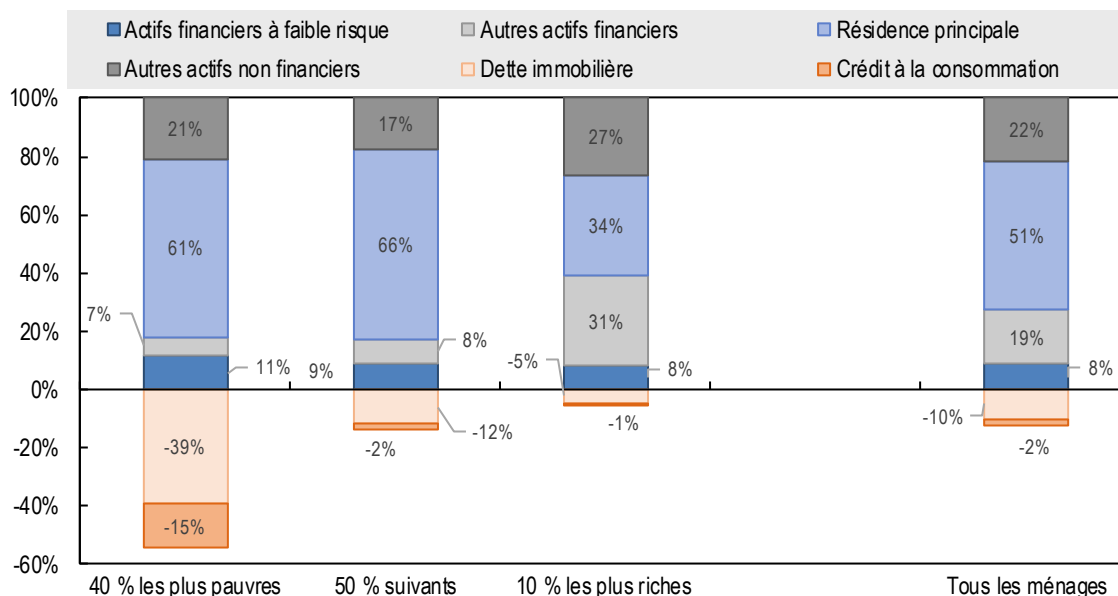
La composition des actifs financiers varie beaucoup entre les différents segments de l'échelle de distribution. Les actifs financiers à faible risque (comptes bancaires et obligations) constituent plus de 60 % des actifs financiers des 40 % des ménages les plus pauvres, un pourcentage qui est trois fois plus faible pour les 10 % des ménages les plus riches. Les ménages plus aisés ont tendance à détenir des actifs financiers plus risqués mais générateurs de meilleurs rendements (actions et fonds d'investissement, par exemple).

En outre, les ménages pauvres sont beaucoup plus endettés (en pourcentage de leurs actifs totaux) que les ménages riches: les passifs représentent 56 % du patrimoine brut des 40 % des ménages les plus pauvres, mais seulement 6 % des 10 % des ménages les plus riches. La dette immobilière arrive en première place, mais le crédit à la consommation (cartes de crédit et crédits remboursables à tempérament, par exemple) joue aussi un rôle important parmi les 40 % des ménages les plus pauvres, pour qui il représente près de 30 % de la dette totale. Si le crédit à la consommation peut contribuer à améliorer le bien-être économique des ménages désavantagés, il peut aussi refléter des conditions de vie difficiles, surtout s'il est associé à un patrimoine financier faible ou nul, rendant ces ménages vulnérables à des chocs financiers futurs.

Les différences de composition du patrimoine entre le haut et le bas de l'échelle de distribution ont joué un rôle décisif dans l'évolution des inégalités de patrimoine décrites ci-dessus (Graphique 1, partie B). Au cours de la dernière décennie, l'augmentation des cours des actions a dépassé celle des prix des logements : ils ont progressé de 86 % depuis le point bas de 2009 ([OCDE, 2021](#)), tandis que les prix des logements ont augmenté de 45 % au cours de la même période ([OCDE, 2021](#)). Cela signifie que les gains obtenus par les ménages les plus aisés reflètent principalement des taux de rendement du capital et des dividendes plus élevés.

Graphique 2. Les structures de portefeuille varient sensiblement entre les ménages à différents niveaux de patrimoine

Part des actifs totaux, moyenne OCDE, vers 2018



Note : les dettes sont signalées par un signe négatif. Pour plus d'informations sur les années de référence, voir le tableau 2 en [annexe](#).
 Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des richesses, <https://oe.cd/wealth>.

Dans la plupart des pays où les inégalités de patrimoine se sont creusées, les actifs financiers détenus par les 10 % des ménages les plus riches représentent aujourd'hui une fraction plus importante du patrimoine total qu'en 2010. En Norvège, par exemple, la part des actifs financiers détenus par les 10 % des ménages les plus riches représentait un tiers du patrimoine net total en 2018, contre un quart en 2012.

Alors que les marchés boursiers se sont effondrés au moment de la crise du COVID-19, ils ont rapidement rebondi – dynamisés en partie par des politiques monétaires expansionnistes (Rawdanowicz, Bouis et Watanabe, 2013^[4]) mises en place pour soutenir l'économie pendant la pandémie – et ils atteignent aujourd'hui de nouveaux records dans de nombreux pays. Cet essor a probablement favorisé les ménages à patrimoine et à revenu élevés qui sont généralement détenteurs d'actions à haut rendement. Pourtant, les variations de niveaux de patrimoine dépendent non seulement des changements de valeur des actifs *existants*, mais aussi de l'épargne *supplémentaire*. Des éléments montrent que les ménages à revenu élevé ont augmenté leur taux d'épargne l'année dernière, principalement sous l'effet de la baisse des dépenses non essentielles pendant les phases de confinement. Dans le même temps, une grande partie des ménages défavorisés ont été contraints de puiser dans leur épargne ou de s'endetter pour faire face à des difficultés économiques nouvelles.

DE NOMBREUX MÉNAGES À BAS REVENU ONT ABORDÉ LA CRISE DU COVID-19 AVEC DES DETTES...

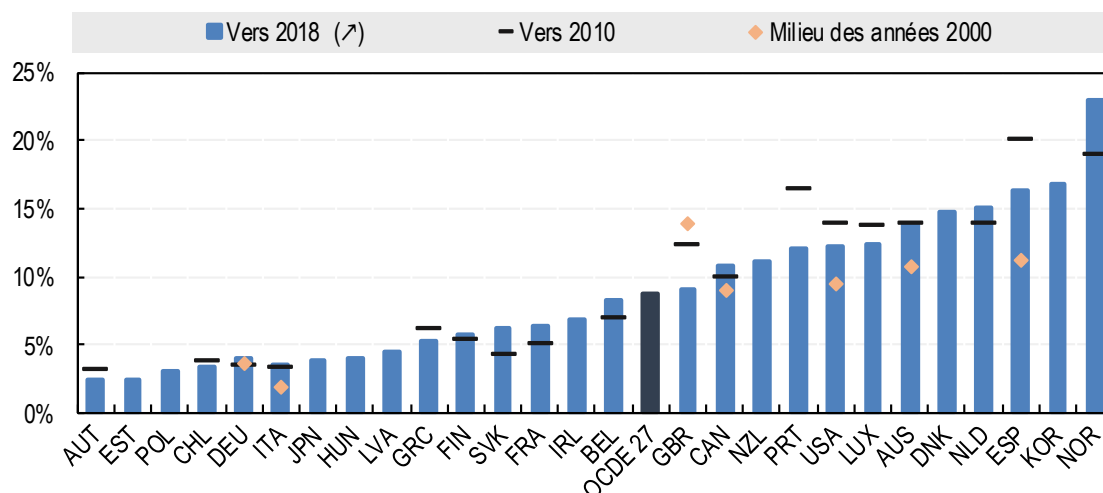
Avant que la pandémie n'éclate, la dette des ménages était déjà élevée. En 2018, un ménage sur deux dans la zone OCDE était endetté sous une forme ou sous une autre ; cette proportion dépassait trois sur quatre en Norvège, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Danemark, mais était de seulement un sur cinq en Italie et en Grèce. Toutefois, le poids et la nature des dettes varient beaucoup selon les niveaux de la distribution des revenus. Alors que les ménages à haut revenu sont généralement plus endettés, la

charge de la dette en pourcentage du revenu disponible des ménages est supérieure parmi les ménages à bas revenu : dans les pays de la zone euro, le ratio médian du service de la dette (la part du revenu servant à rembourser la dette) des ménages endettés à faible revenu (les 40 % les plus pauvres) était de 30 %, contre 20 % pour les 10 % des ménages les plus riches. Des niveaux élevés de remboursement de la dette réduisent la capacité des ménages à bas revenu à gérer leur dette tout en maintenant leurs dépenses essentielles. À mesure que les programmes de report du remboursement de la dette mis en place par de nombreux gouvernements et établissements financiers sont progressivement démantelés, les ratios de service de la dette devraient augmenter, ce qui accroîtra le risque d'insolvabilité des ménages modestes endettés.

En outre, ces ménages ont plus fréquemment recours à des emprunts coûteux sous la forme de crédits à la consommation, souvent utilisés pour financer des dépenses quotidiennes essentielles ou pour rembourser des hypothèques existantes. Près de 80 % des ménages modestes endettés ont souscrit des crédits à la consommation, mais ils ne sont que 30 % à être titulaires d'un emprunt hypothécaire – les pourcentages correspondants sont de 58 % et 62 % pour les ménages endettés appartenant au décile supérieur de la distribution des revenus. En général, les taux d'intérêt sur les prêts à la consommation sont plus élevés que sur les emprunts hypothécaires ; il est donc inquiétant d'observer que le pourcentage de ménages modestes titulaires de crédits à la consommation a augmenté dans de nombreux pays ces dernières années.

La dette des ménages, même modestes, n'est pas en soi un signal d'alerte. Toutefois, elle menace la résilience financière des ménages surendettés, c'est-à-dire lorsque le ratio dette/revenu dépasse trois, et de ceux davantage exposés à des risques significatifs en cas de baisse soudaine de leur revenu. Le surendettement concerne quasiment un ménage modeste sur dix dans la zone OCDE en moyenne, allant d'environ 2 % en Autriche, Pologne, Allemagne et Estonie à 15 % et plus en Norvège, en Corée, aux Pays-Bas et au Danemark. Depuis 2010, la part des ménages à bas revenu surendettés n'a guère varié dans la plupart des pays, sauf en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni, où elle a baissé, et en Norvège, où elle a augmenté (Graphique 3).

Alors qu'ils s'apprêtaient à affronter la deuxième crise économique en seulement une décennie, les ménages endettés à bas revenu n'avaient souvent pas surmonté la récession précédente. Au cours des deux décennies qui ont précédé la crise financière mondiale, la plupart des pays de l'OCDE ont enregistré des niveaux sans précédent d'endettement des ménages. Avec l'offre plus abondante de crédit pour les ménages très endettés, les ménages modestes ont souvent eu recours aux emprunts immobiliers pour maintenir leur niveau de vie face à la stagnation de leurs revenus. Avec l'essor des marchés du logement, les propriétaires immobiliers ont commencé à emprunter, forts de garanties accrues, pour financer l'acquisition de biens et de services de consommation. Globalement, les ménages modestes endettés se sont surendettés et sont devenus extrêmement vulnérables au risque de baisse de leur revenu et de chute du prix des actifs, des risques qui se sont matérialisés avec la crise financière. Après la crise financière mondiale, les ménages modestes ont essayé de se désendetter et de rembourser leurs emprunts, mais leurs efforts se sont souvent heurtés à la stagnation de leur revenu, et beaucoup ont dû contracter de nouvelles dettes. Dans cinq des sept pays pour lesquels des données concernant le début des années 2000 sont disponibles, les ménages modestes étaient plus endettés en 2018 qu'au milieu des années 2000 (Australie, Canada, Espagne, Italie et États-Unis, Graphique 3).

Graphique 3. Près d'un ménage modeste sur dix était surendetté au début de la crise

Note : Les ménages surendettés désignent ceux dont le ratio dette/revenu disponible dépasse trois. Les ménages à bas revenu désignent ceux qui se situent dans la tranche inférieure des 40 % de la distribution du revenu disponible des ménages. La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée des pays pour lesquels des données sont disponibles pour l'année 2018. Les années de référence pour 2018 et 2010 sont indiquées dans le tableau 2 à l'annexe. Les résultats correspondant au « milieu des années 2000 » désignent l'année 2004 pour l'Italie, 2005 pour le Canada et l'Espagne, 2006 pour l'Australie et 2007 pour l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des richesses, <https://oe.cd/wealth> et calculs de l'OCDE provenant de la base de données de la Eurosystem Household Finance and Consumption Survey, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/hfcs/html/index.en.html et de la Luxembourg Wealth Study, <https://www.lisdatacenter.org/our-data/lws-database/>.

... ET RARES ÉTAIENT CEUX DISPOSANT D'UNE ÉPARGNE DE PRÉCAUTION DANS LAQUELLE PUISER EN CAS D'URGENCE

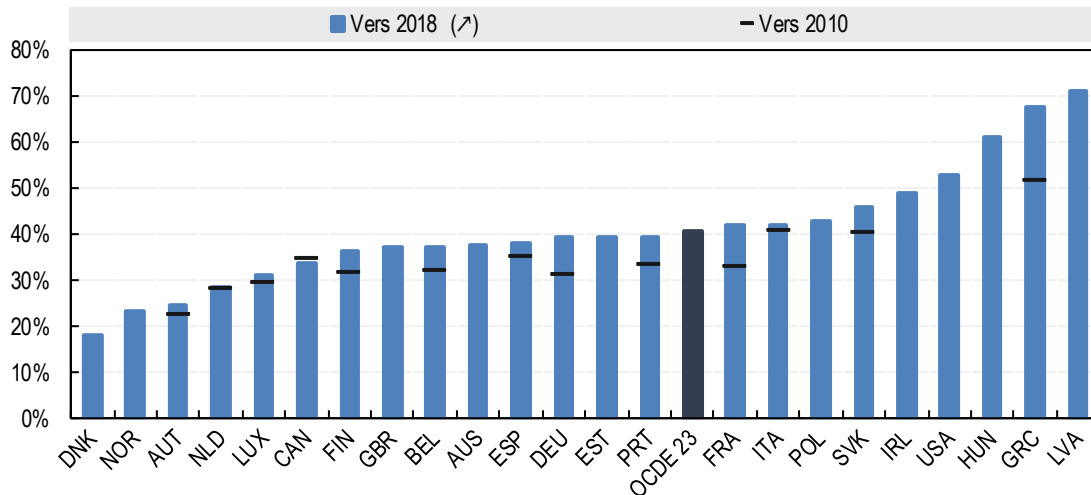
Au-delà de la question du surendettement, une autre menace qui pèse sur la résilience financière des ménages est l'absence d'épargne de précaution et d'actifs liquides (principalement sous la forme de dépôts bancaires, d'obligations et d'actions) servant à maintenir leur niveau de vie en cas de baisse imprévue de leur revenu. Bien qu'il soit parfois possible de réduire certaines dépenses, c'est souvent plus difficile pour les ménages les plus modestes qui ont déjà du mal à boucler leurs fins de mois.

Face à la crise du COVID-19, tous les pays de l'OCDE ont pris des mesures d'aide sans précédent en 2020. Toutefois, les dispositifs de remplacement du revenu ont parfois été trop tardifs ou insuffisants, contraignant les ménages à mobiliser leur épargne pour compenser les pertes de salaires et répondre à leurs besoins économiques de base. Les ménages disposant de bas revenus et d'une faible épargne ont probablement été les plus durement touchés. L'enquête récente de l'OCDE *Des risques qui comptent* révèle que depuis le début de la crise, près d'une personne interrogée sur quatre déclare avoir puisé dans son épargne ou vendu des actifs pour atténuer ses difficultés financières, ce chiffre se rapprochant d'un sur deux pour les personnes à bas revenu dont un membre du ménage a perdu son emploi (OCDE, 2021^[5]).

Aussi, il importe d'examiner dans quelle mesure les individus à bas revenu peuvent recourir à une épargne de précaution et à des actifs liquides en cas de chute brutale de leur revenu. Dès 2018, dans le pays de l'OCDE moyen, plus de 40 % des titulaires de bas revenu n'avaient pas accès à une épargne suffisante pour faire face à une chute du revenu du ménage, c'est-à-dire qu'ils avaient moins que l'équivalent de trois semaines de revenu disponible du ménage mis de côté sous la forme d'une épargne de précaution. La gravité du problème varie considérablement selon les pays : plus de deux personnes à faible revenu sur trois ne détenaient pas suffisamment d'actifs liquides pour maintenir leur niveau de vie en Grèce et en

Lettonie, contre moins d'une sur quatre au Danemark et en Norvège. Au cours de la dernière décennie, ces proportions sont restées élevées ou ont même augmenté dans tous les pays (Graphique 4).

Graphique 4. Avant la crise, deux personnes à faible revenu sur cinq ne disposaient pas d'une épargne financière liquide suffisante pour compenser trois semaines de perte de revenu



Note : La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée des pays pour lesquels des données sont disponibles. L'épargne financière liquide englobe l'argent liquide et les dépôts bancaires ; les obligations et autres titres de créance ; les fonds communs de placement et autres fonds d'investissement ; et d'autres actifs financiers non liés aux pensions. Les personnes à faible revenu désignent les personnes vivant dans des ménages qui se situent dans la tranche inférieure des 40 % de la distribution du revenu disponible des ménages. Pour plus d'informations sur les années de référence, voir le tableau 2 en [annexe](#).

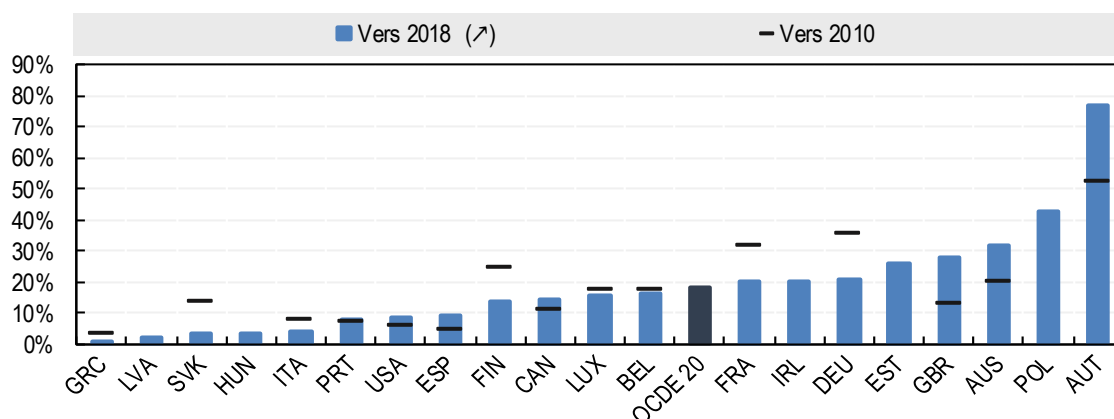
Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des richesses, <https://oe.cd/wealth> et calculs de l'OCDE provenant de la base de données de la Eurosystem Household Finance and Consumption Survey, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/hfcs/html/index.en.html.

Certaines catégories de la population ont plus du mal que d'autres à supporter une courte période de baisse de revenu en mobilisant leurs actifs liquides. Les jeunes, les membres de ménages de grande taille et surtout les parents isolés sont moins susceptibles de pouvoir absorber une perte transitoire de revenu en puisant dans leur épargne. Certaines de ces catégories ont supporté l'essentiel des dommages économiques causés par la pandémie, de sorte que ces caractéristiques se sont probablement amplifiées au cours de l'année écoulée.

Une dette élevée et l'absence d'épargne de précaution (actifs liquides) sont les deux ingrédients de l'insécurité financière des ménages. Les réunir en un seul indicateur permet d'évaluer la précarité de la situation financière globale des ménages modestes endettés. Le Graphique 5 illustre le ratio actifs liquides/dette d'un ménage endetté type qui se situe dans la tranche inférieure de 40 % de la distribution des revenus, et donne une indication de la capacité d'honorer des remboursements sans contracter des emprunts supplémentaires ou vendre des actifs moins liquides. Dans le pays de l'OCDE moyen, le ménage modeste endetté type détient des actifs financiers dont la valeur représente 18 % de ses dettes, ce pourcentage s'échelonnant entre 1 % en Grèce et près de 80 % en Autriche. Au cours de la dernière décennie, dans environ la moitié des pays disposant d'informations, les niveaux d'endettement du ménage modeste endetté médian ont augmenté plus vite que ses actifs liquides, ce qui traduit une détérioration de sa situation financière.

Graphique 5. En moyenne, les actifs financiers liquides détenus par le ménage modeste endetté type couvrent moins de 20 % de ses dettes

Ratio médian actifs liquides/dette des ménages modestes endettés



Note : Les ménages à bas revenu désignent ceux qui se situent dans la tranche inférieure des 40 % de la distribution du revenu disponible des ménages. Les actifs financiers liquides englobent l'argent liquide et les dépôts bancaires ; les obligations et autres titres de créance ; les fonds communs de placement et autres fonds d'investissement ; et d'autres actifs financiers non liés aux pensions. La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée des pays pour lesquels des données sont disponibles pour l'année 2018. Pour plus d'informations sur les années de référence, voir le tableau 2 en [annexe](#).

Source : calculs de l'OCDE provenant de la base de données de la Eurosystem Household Finance and Consumption Survey, https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/hfcs/html/index.en.html et de la Luxembourg Wealth Study, <https://www.lisdatacenter.org/our-data/lws-database/>.

QUE PEUVENT FAIRE LES RESPONSABLES PUBLICS ?

Les responsables publics ont à leur disposition un éventail d'outils et d'instruments permettant d'accroître la résilience financière des ménages vulnérables et de freiner la concentration croissante des richesses au sommet de l'échelle de distribution. Certains de ces instruments sont décrits dans (OCDE, 2021^[6] ; 2018^[7]) et (Balestra et al., 2021^[8]) et comprennent des mesures inspirées des principes suivants :

- Soutenir la capacité des ménages modestes et à faible revenu à épargner et à se constituer un patrimoine :
 - Élaborer des plans d'épargne attractifs pour les petits épargnants. Lorsque des avantages fiscaux visent à encourager l'épargne des ménages, veiller à ce qu'ils ciblent les ménages modestes à faible revenu en plafonnant le montant des dépôts et/ou les cotisations (annuelles, par exemple).
 - Augmenter la neutralité et la progressivité des impôts sur l'épargne des ménages en réduisant les différences de traitement fiscal applicable à différents types d'actifs financiers, par exemple en limitant les exemptions d'impôt sur les plus-values.
 - Limiter ou plafonner la déductibilité des intérêts d'emprunts hypothécaires car cette déductibilité tend à avantager les ménages aisés en termes absolus.

- Envisager d'instaurer des programmes de dotations minimales en capital (« héritage minimum ») en faveur des jeunes adultes en tant que capital de départ pour financer des études ou la création d'une entreprise.
- Améliorer la culture financière en aidant les individus et les ménages à comprendre les écueils et à saisir les opportunités des marchés financiers et en encourageant les bonnes pratiques en matière de gestion d'un budget, de planification et d'épargne.
- Revoir la conception des critères de patrimoine dans les programmes d'assurance sociale, pour éviter de décourager les ménages modestes de se constituer un patrimoine et ainsi de créer un engrenage de la pauvreté.
- Concevoir des programmes équitables d'aide à l'accès à la propriété destinés aux ménages jeunes et modestes.
- Renforcer la progressivité des impôts et des dépenses et faire en sorte que tous les ménages aisés contribuent au financement des services publics :
 - Taxer suffisamment les revenus du capital des personnes physiques (dividendes, intérêts, plus-values) qui sont généralement concentrés au sommet de l'échelle des revenus et du patrimoine et qui bénéficient souvent d'un traitement fiscal préférentiel.
 - Envisager de rendre progressifs les impôts périodiques sur la propriété immobilière et faire en sorte qu'ils soient assis sur des valeurs cadastrales régulièrement actualisées.
 - Réfléchir à une meilleure utilisation d'un impôt bien conçu sur les successions et les donations, en supprimant les exonérations et les allègements fiscaux à effet régressif, en limitant les possibilités d'optimisation et d'évasion fiscales et en taxant les transmissions de patrimoine à des taux progressifs. Cela peut nécessiter de lever les obstacles politiques souvent associés aux réformes de l'impôt sur les successions en communiquant mieux sur la répartition des héritages et les inégalités, sur le fonctionnement de ces impôts et à qui ils s'appliquent.
 - Réfléchir aux possibilités d'imposer les bénéficiaires sur les transmissions de patrimoine qu'ils reçoivent tout au long de leur vie, sous la forme d'un impôt sur les transmissions de patrimoine à l'échelle d'une vie.
 - Lorsque des impôts sur le patrimoine sont prélevés annuellement, veiller à ce que ces impôts soient bien conçus et ciblent effectivement les ménages les plus fortunés en fixant des seuils d'exonération relativement élevés, en supprimant les exonérations et les allègements fiscaux ayant un effet généralement régressif et en luttant contre l'évasion fiscale.
 - Garantir l'intégrité des systèmes fiscaux en limitant les possibilités d'évasion et d'optimisation fiscales agressives, et intensifier les efforts de lutte contre la fraude fiscale. Continuer en particulier à progresser en matière de transparence fiscale internationale au moyen de l'échange de renseignements entre administrations fiscales afin de combattre la transparence fiscale extraterritoriale.

Références et autres ouvrages à consulter

- Atkinson, A. (2015), *Inequality: What Can Be Done?*, Harvard University Press. [4]
- Balestra, C. et al. (2021), « Inequalities in household wealth – Trends, Drivers and Policy Implications », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, Éditions OCDE, Paris, à paraître. [9]
- Bangham, G. et J. Leslie (2020), *Rainy days: An audit of household wealth and the initial effects of the coronavirus crisis on saving and spending in Great Britain*, <https://www.resolutionfoundation.org/publications/>. [11]
- Brys, B. et al. (2016), « Tax Design for Inclusive Economic Growth », *Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité*, n° 26, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5jlv74ggk0g7-en>. [10]
- Credit Suisse (2021), *Global wealth report*, Credit Suisse Research Department, Zürich. [2]
- Eurofound (2020), *Living, working and COVID-19*, COVID-19 series, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, <http://dx.doi.org/10.2806/76040>. [12]
- OCDE (2021), *Enquête « Des risques qui comptent » 2020 : les effets à long terme du COVID-19*, Éditions OCDE, <https://doi.org/10.1787/99fe0cc4-fr>. [6]
- OCDE (2021), *Impôt sur les successions dans les pays de l'OCDE*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 28, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/33d40568-fr>. [7]
- OCDE (2021), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, mars 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/01954fa3-fr>. [1]
- OCDE (2020), *Les dispositifs de maintien dans l'emploi pendant la période de confinement de la crise du COVID-19 et au-delà*, Éditions OCDE, Paris, https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=137_137479-sq4vvvqxof&title=Les-dispositifs-de-maintien-dans-l-emploi-pendant-la-periode-de-confinement-de-la-crise-du-COVID-19-et-au-dela (consulté le 1 juillet 2021). [3]
- OCDE (2018), *The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 26, Éditions OCDE, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264290303-en>. [8]
- Rawdanowicz, Ł., R. Bouis et S. Watanabe (2013), « The Benefits and Costs of Highly Expansionary Monetary Policy », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1082, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5k41zq8lwj9v-en>. [5]

Contacts

Pour de plus amples informations, merci de nous contacter à l'adresse : wellbeing@oecd.org.

**Centre de l'OCDE pour le bien-être, l'inclusion, la soutenabilité et l'égalité des chances
(WISE)**

www.oecd.org/wise

Le présent document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont avancés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Les avis qui sont exprimés dans le présent document ne sauraient en aucun cas être considérés comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.

